



Prestation de service ou vente

Par **patrick76**, le **06/04/2008** à **04:55**

bonjour à tous

j ai une micro entreprise je vend des espaces publicitaires sur cdrom et internet chaque client que je prospecte et qui achete 1 espace publicitaire recoit une vingtaine de cd rom j ai une facture de mon fournisseur qui represente 40% de mon chiffre d affaire est ce de la vente ou de la prestation de service merci de me repondre rapidement je vais avoir un controle fiscale...

Par **Thierry Nicolaidès**, le **12/04/2008** à **09:24**

A mon sens , ce serait plutot de la prestation de service que de la vente , le cd ROM n'étant que le support matériel du produit intellectuel .

la seule différence fiscale entre vente et prestations de service , c'est la date à laquelle vous récupérez la tva , date de facture (achat ventes) ou date de paiement (prestations de services)

cordialement

Thierry Nicolaidès